

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 V. 55 G** Vœu relatif à la reconnaissance des nouvelles familles.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant le voeu déposé par Jacques BOUTAULT et les élu-e-s du groupe Europe Ecologie- Les Verts et Apparentés ;

Considérant que le Préfet de Paris remet chaque année, comme dans tous les départements de France, les médailles de la famille française, qui se présentent comme « une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation » ;

Considérant qu'à Paris, la remise de ces médailles, organisée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), se tient dans l'un des salons de réception de l'Hôtel de Ville, et qu'elle concerne déjà des familles monoparentales, recomposées ou dont les parents sont étrangers avec des enfants ayant la nationalité française ;

Considérant qu'à Paris, comme partout en France, il y a une diversité de modèles familiaux, que la Ville de Paris souhaite prendre en compte toutes les familles et est intervenue dès 2003 pour faire évoluer cette médaille ;

Considérant que la Ville de Paris a créé en 2004 une Direction des Familles et de la Petite Enfance, un Observatoire des Familles Parisiennes et un Conseil Consultatif des Familles Parisiennes pour mieux connaître et répondre aux besoins de toutes les familles dont les familles nombreuses, monoparentales, recomposées, homoparentales, étrangères ou immigrées ;

Considérant que les familles sont des lieux de valeurs et de repères essentiels à l'apprentissage du « vivre ensemble » et de l'épanouissement individuel, qu'il n'y a plus de modèle unique, que les familles évoluent, que cette diversité les enrichit et permet de réinventer les liens et les rôles entre les membres de la famille tout en respectant la pluralité des parcours amoureux, conjugaux ou familiaux ;

Considérant que le Gouvernement prévoit l'élargissement du mariage aux couples homosexuels et la possibilité pour les couples homosexuels mariés d'adopter ;

Considérant que la Ville de Paris porte un message d'ouverture, de tolérance et de modernité ;

Le Conseil de Paris sur proposition de l'Exécutif,

**Emet le vœu :**

Que la Ville de Paris sollicite le Gouvernement pour que toutes les familles puissent être récompensées sans distinction liée à leur modèle familial, que les conditions d'attribution et la nomination même de la médaille soient revues afin de la rendre plus conforme à la réalité des familles vivant en France et que cette distinction honorifique soit portée à la connaissance de toutes les familles par les associations familiales.